

Assemblée générale: lancement d'un appel au respect de la Trêve olympique et proclamation de la « Journée de réflexion sur le génocide des Tutsis »

ONU, 26 janvier 2018

Avant de décider, cet après-midi, que le 7 avril sera désormais la « Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 »*, l'Assemblée générale a d'abord entendu son Président lancer un appel solennel à l'occasion de la Trêve olympique**, une tradition née dans la Grèce antique au VIII^e siècle avant J.C. et un principe sacré de l'Olympisme. En 1992, le Comité international olympique (CIO) a fait revivre cette tradition, en invitant toutes les nations à respecter la Trêve.

M. Miroslav Lajčák a solennellement invité tous les États Membres à manifester leur attachement à la Trêve olympique à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de 2018 qui se tiendront à Pyeongchang, en République de Corée, et à adopter des mesures concrètes aux échelons local, national, régional et mondial, afin de promouvoir et de renforcer une culture de paix et d'harmonie dans l'esprit de la Trêve.

Le Président de l'Assemblée générale a aussi appelé tous les belligérants engagés dans des conflits armés par-

tout dans le monde à être fidèles à la tradition antique de la Trêve olympique que rappelle la résolution 72/6, et à avoir le courage de conclure de véritables cessez-le-feu pendant cette période, ouvrant ainsi la voie au règlement pacifique des différends.

Le 13 novembre 2017, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 72/6 par laquelle elle demande instamment aux États Membres d'observer la Trêve olympique dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tant individuellement que collectivement, tout au long de la période qui s'étend du septième jour précédant l'ouverture des XXIII^e Jeux olympiques d'hiver au septième jour suivant la clôture des XII^e Jeux paralympiques d'hiver.

L'Assemblée a ensuite adopté sans vote une décision par laquelle elle change le nom du 7 avril qui, de la « Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda », devient « Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 ». Cette décision, présentée par le Rwanda, rappelle que, durant le génocide, des Hutus et d'autres per-

sonnes s'étant opposés au génocide ont également été tués.

La représentante rwandaise a expliqué qu'il s'agit de corriger « les erreurs » du titre et du premier paragraphe du dispositif de la résolution 58/234 du 23 février 2004 « sans toutefois en modifier les autres parties ». Il s'agit, a-t-elle précisé, de capturer sans ambiguïté les faits historiques de ce qui s'est passé en 1994 et qui est bien un « génocide contre les Tutsis au Rwanda ». L'exactitude historique et la précision des mots sont « essentielles » lorsqu'on parle du génocide, a martelé la représentante. Les tactiques du déni et du révisionnisme sont bien connues : ceux qui ont été impliqués par leur action ou leur omission aiment avancer la théorie du double génocide dans l'espoir futile de se soustraire à leur responsabilité. Au Rwanda, a poursuivi la représentante, la réflexion et la commémoration du génocide de 1994 est une partie importante de la réconciliation et de l'unité nationale.

Les plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants, qui sont morts, n'étaient ni victimes de catastrophes naturelles ni combattants. C'étaient des gens ordinaires qui ont été tués, dans des conditions atroces, parce qu'ils appartenaient à un groupe déshumanisé et ciblé pour son extermination totale. Toute personne appartenant à une autre communauté et s'opposant à ce plan d'extermination a été sommairement exécutée. Tous les ans au Rwanda et à chaque commémoration, nous honorons le courage et l'humanité de tous les Rwandais qui ont payé le prix le plus fort parce qu'ils s'opposaient au génocide des Tutsis.

La décision d'aujourd'hui, a insisté la représentante, s'aligne avec le libellé du Tribunal pénal international pour

le Rwanda (TPIR) qui a conclu, le 6 juin 2006, à « un fait de notoriété publique qu'entre le 6 avril et le 17 juillet 1994, un génocide a été perpétré au Rwanda contre le groupe ethnique tutsi ». Il est particulièrement regrettable, a-t-elle conclu, que malgré les nombreuses résolutions de cette Assemblée condamnant le déni du génocide, l'on continue à voir ce déni et le révisionnisme se répandre dans le monde. Le représentant du Groupe africain a fait le même constat, avant de rappeler que plus de 20 ans après le génocide, certains de ses auteurs sont toujours en liberté en Europe et en Amérique du Nord, « en première ligne de la propagande négationniste ».

La représentante des États-Unis a émis des réserves quant à l'idée d'amender une résolution antérieure alors que son homologue de l'Union européenne « regrettait profondément » que le consensus n'ait pas été possible sur le fait que la Journée devrait aussi inviter à réfléchir sur le sort des autres victimes, les non-Tutsis qui s'étaient opposés au génocide. Ce génocide sera toujours « une tâche sur la conscience internationale », a tranché la représentante d'Israël.

*A/72/L.31

**A/72/700

ADOPTION DE LA DÉCISION SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE RÉFLEXION SUR LE GÉNOCIDE DES TUTSIS AU RWANDA EN 1994 (A/72/L.31)

La représentante des États-Unis a insisté sur l'importance qu'il y a à commémorer la mémoire des plus de 800 000 personnes qui ont perdu la vie pendant des violences innombrables au Rwanda en 1994. En se ralliant au consensus sur ce texte, les États-Unis, a confié la représentante, voient l'oc-

casion de nous rappeler notre humanité commune pour pouvoir prévenir ce type d'atrocités de masse et défendre les droits et la dignité de chaque être humain. Toutefois, la représentante a estimé que la seule modification du titre et de certains termes du dispositif de la résolution de 2003 ne permettait pas de couvrir toute l'ampleur des atrocités. Elle n'a pas caché ses réserves quant à l'idée de revenir des textes précédents, sans pour autant s'opposer au texte adopté aujourd'hui.

Au nom du Groupe des États d'Afrique, le représentant de la Guinée équatoriale s'est félicité de la décision qui est « le moins que l'on puisse faire » pour honorer la mémoire des enfants, des femmes et des hommes qui ont été brutalement assassinés, il y a 24 ans, et pour se souvenir de toutes les victimes de ce chapitre sombre et tragique de notre histoire. En ce moment de réflexion et de souvenir, a-t-il poursuivi, nous nous tenons aux côtés du peuple rwandais et nous saluons les progrès qu'il a faits pour se remettre de cet événement innommable et tracer la voie d'un brillant avenir.

Citant le « grand panafricaniste », Nelson Mandela, le représentant a dit : un peuple courageux n'a pas peur de pardonner pour l'intérêt de la paix ». Le peuple courageux du Rwanda, a commenté le représentant, a fait le choix de s'unir et d'impliquer tout le monde dans le processus de justice et de réconciliation. Il a fait le choix de construire un pays qui appartient à tous et de renforcer le tissu social pour prévenir tout autre crime de masse. Nous ne tiendrons notre promesse d'éviter à d'autres pays de connaître les peines et les souffrances que les Rwandais ont endurées que si nous tirons les leçons de l'expérience

du Rwanda, a prévenu le représentant, en rappelant que l'Union africaine a consacré ces leçons dans les valeurs panafricaines de solidarité et d'unité et de son principe essentiel de non-indifférence consacré dans son Acte constitutif.

Pourtant plus de 20 ans après le génocide des Tutsis, nous voyons encore négationnisme, révisionnisme et déni, « huitième et étape finale d'un génocide » selon Gregory Stanton, un ancien du Département d'État américain. Il est donc impératif de rejeter d'une même voix le négationnisme par des lois. Plus de 20 ans après le génocide, certains de ses auteurs sont toujours en liberté en Europe et Amérique du Nord, en première ligne de la propagande négationniste. Ils doivent être traduits en justice, a martelé le représentant, avant d'appuyer l'appel du Président de l'Assemblée à démontrer l'engagement en faveur de la Trêve olympique et à prendre des actions concrètes pour promouvoir et renforcer la culture de paix et d'harmonie.

Le représentant a tenu à souligner que le sport a toujours été utilisé en Afrique pour appuyer les luttes d'indépendance. Il a donné l'exemple de la guerre de libération de l'Algérie, connue pour avoir eu recours au football pour sa lutte pour la liberté. C'est l'équipe de football qui porte la voie du peuple algérien sur les terrains aux quatre coins du monde.

L'Afrique, s'est enorgueilli le représentant, vient d'ailleurs de battre un nouveau record : après avoir porté une femme à la présidence, le Libéria vient de faire cet honneur à un ancien footballeur international. S'appuyant sur ce fait, il a voulu que l'on ne voit plus seulement l'Afrique comme une terre d'exploitation, d'industries mi-

nières illégales et de flux illicites de capitaux. Les partenaires des secteurs public et privé doivent, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, promouvoir des investissements responsables qui apportent développement et paix.

L'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions pour engager les États à se servir du sport pour promouvoir la culture de paix et de développement mais nulle part, s'est étonné le représentant, le calendrier de l'ONU ne prévoit des activités sportives entre délégations ou avec les hauts responsables du Siège de l'ONU. Ne sommes-nous pas tous d'un État ou d'un autre ? C'est là, pure hypocrisie : « faites ce que je dis mais pas ce que je fais ».

Si nous voulons, a estimé le représentant, que l'humanité dépasse les politiques, nous devons nous livrer à des activités sportives au sein des Nations Unies et renforcer ainsi la diplomatie. Le Groupe africain lance donc un défi à ses collègues de l'Union européenne et toute autre région volontaire pour jouer à un match de football inédit dès

que la météo le permettra.

Le représentant de l'Union européenne a jugé essentiel de se souvenir et de réfléchir, au niveau international, à des tragédies comme le génocide qui a frappé le Rwanda il y a 23 ans. L'Union européenne se félicite donc de la décision adoptée ce jour mais elle regrette profondément que le consensus n'ait pas été possible sur le fait que la Journée devrait aussi inviter à réfléchir sur le sort des autres victimes, les non-Tutsis qui s'étaient opposés au génocide. L'Union européenne estime qu'une réunion aussi importante aurait requis davantage de temps et qu'il aurait été adéquat de débiter les discussions bien avant le 20 novembre 2017.

La représentante d'Israël s'est associée au consensus et a souligné que la réflexion est une responsabilité collective de la communauté internationale. Les meurtres systématiques qui ont eu lieu au Rwanda seront toujours une tache sur la conscience internationale, a-t-elle estimé.

À l'intention des organes d'information - Document non officiel.